

Prévention du risque alcool en entreprise

Véronique Chaigneau
Médecin du travail
SIST Centre Alsace

POURQUOI ce thème ?

- Addictions en entreprise
- Réforme de la santé au travail (2011)
Prévention de la consommation d'alcool et de drogues sur le lieu de travail explicitement exprimée
- Décret du 1/7/2014



Baromètre santé

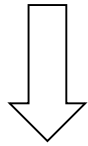
- De manière générale, l'alcool et le tabac, demeurent les produits les plus consommés.
- Entre 18-65 ans,
 - pour tous les produits, hommes > femmes
 - Consommation régulière d'alcool concerne davantage les plus âgés

Particularités alcool

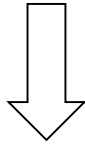
- ↘ usage quotidien
- → consommations occasionnelles
- ↗ usage à risque (en particulier les usages à risque ponctuel type Binge drinking),
- ↗ des épisodes d'ivresse déclarés (++ hommes de 18-34 ans et femmes de 18-25 ans)

Notion d'usage

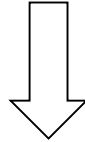
Non usage



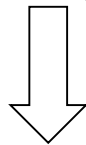
Usage



Usage à risque (quantité, moment)



Usage Nocif (dommage)



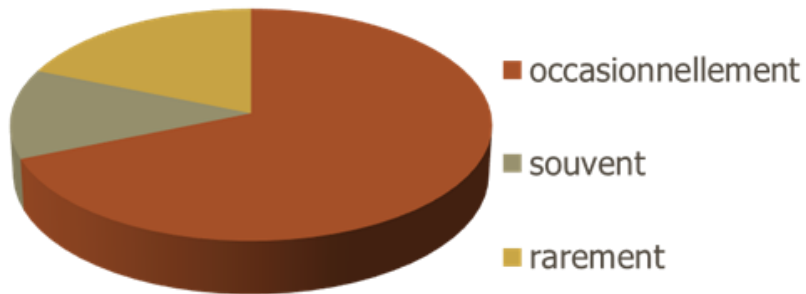
Dépendance

Mésusage d'alcool en entreprise

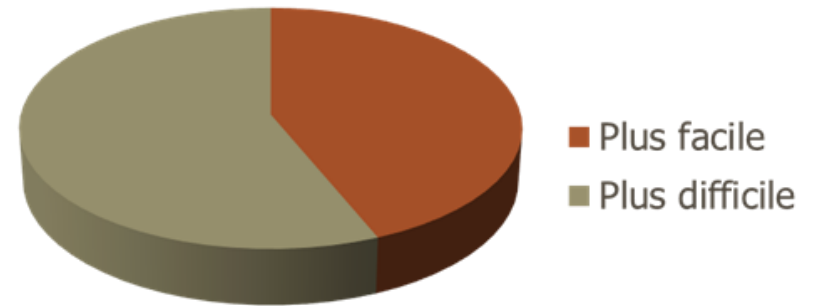
- Risque bien présent
- Dans petites et grandes entreprises
- Concerne les hommes et les femmes
- Concerne les administratifs et les salariés sur des postes de sûreté/Sécurité
- Parfois, mésusage d'alcool sans répercussion en entreprise

Etat des lieux au SIST

Fréquence du problème alcool en entreprise



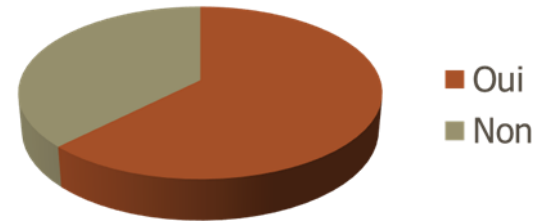
Gestion du risque alcool par rapport à celle des autres addictions



Freins à la prévention du risque alcool en entreprise

- Alcool tabou
- Alcool festif
- L'alcoolique, c'est l'autre
- Usage et mésusage
- Messages contradictoires autour de l'alcool
 - Vin rouge bon pour la santé ?
 - Problème des limites (usage nocif)
 - ...

L'alcool, un tabou pour les entreprises ?



Le salarié concerné



Flexibilité et alcool au travail

AU BOULOT, JE SUIS TRÈS FLEXIBLE :
WHISKY, VODKA, RHUM ...
JE M'ADAPTE



- Un déni protecteur
- Dans une minimisation de sa consommation
- Consommation pour « tenir »
- Dépendance

Les collègues

- N'osent pas en parler avec l'intéressé
- Ne veulent pas causer de tort à l'intéressé, ne veulent pas faire d'histoires, ne veulent pas se fâcher avec lui
- Le couvrent...

Pendant ce temps l'alcoolisation se poursuit
Et la patience/compréhension va jusqu'à un certain point puis débordement

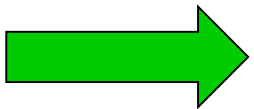
L'employeur

- « Ne lui en parlez pas docteur, mais je crois que... »
- Peur de se tromper, de sanctionner à tort
- Manque de moyens, ou méconnaissance (Code du travail et règlement intérieur)

Tant que tout va bien

L'entreprise

- Influence de la taille de l'entreprise ++
 - Sur les moyens existants
 - Sur les solutions possibles
 - Sur les connaissances dans la gestion du risque alcool
 - Possibilités de réaliser des alcootests
 - Protocoles existants
 - Rôle du médecin du travail



Construction d'une plaquette
plutôt à visée des TPE

Ivresse aiguë (1/2)

- Vous pensez qu'un de vos salariés est en état d'ivresse
 - Signes évocateurs
 - troubles de l'élocution, de l'équilibre,
 - troubles du comportement (excitation ou prostration),
 - refus des règles de sécurité,
 - odeur spécifique de l'haleine alcoolisée

Ivresse aiguë (2/2)

- Conduite à tenir
 - Présence d'une procédure, de SST
 - Alcootest ? Règlement intérieur existant ?
 - Fiche de constat
 - Liaison avec le médecin du travail

Problème d'usage à risque

- Vous pensez qu'un de vos salariés boit régulièrement de l'alcool
 - Signes évocateurs
 - Conduite à tenir
 - Liaison avec le médecin du travail

Usage ~~⇒~~ usage à risque ~~⇒~~ usage nocif
~~⇒~~ dépendance

Le médecin du travail

- Un médecin
 - Salarié malade
 - Pas de jugement
 - Orientation vers le soin, soutien
- Un médecin **du travail**
 - Détermination d'une aptitude
 - Travail parfois dernier soutien, déclic salutaire



Merci de votre attention